

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2679/2020	Objet : Vote du Budget Primitif 2020.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 7 février à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 janvier 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, conseillers municipaux.

Absents représentés : Arlette LEPARC donne pouvoir à Pierre BORNE, Alain BOUKRIS donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Maryse MATHIEU donne pouvoir à Martine HARBULOT, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Alphonse BOYE.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Raymond CANTAREL, Fabrice LEVEAU

Madame Virginie LECARDONNEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-2, L.2312-1, L.2313-1, L.2311-1 ;**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;**Vu** la délibération n°2666/2019 du 16 décembre 2019 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires ;**Vu** l'avis de la commission finances en date du 5 février 2020 ;**Considérant** la présentation du Budget Primitif 2020, tant la section de fonctionnement que la section d'investissement, chapitre par chapitre ;**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A la majorité des votants, 15 voix pour, 7 voix contre (Alain BOUKRIS, Florence TORRECILLA, Alphonse BOYE, Jean-Luc DESPREZ, Martine HARBULOT, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS) et 1 abstention (Joseph DUPRAT)****ARTICLE 1 : ADOPTE** le Budget Primitif 2020, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de :Section de fonctionnement : **8 946 712 €**,Section d'investissement : **3 383 561,61 €**.**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 7 février 2020



Sylvie GERINTE

Maire de Marolles-en-Brie